

PROCES VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 20 MARS 2024 A 19H30
(DATE DE CONVOCATION : 14 MARS 2024)

Présents : Nathalie BERTILLON, Céline COPUR, Christine GAVAND TUPINIER, Hervé GUINOT, Gérard HERRMANN, Yves LAPLACETTE, Michael LEGRAND, Monique LEMAIRE, Emanuela PALHEIRO, Patrick PARISE

Excusé : Alain GROSDÉMANGE, pouvoir à Gérard HERRMANN

Absent : /

Secrétaire : Christine GAVAND TUPINIER

Ordre du jour

0. Approbation du précédent procès-verbal
1. Point sur les travaux de rénovation du complexe communal
2. Rapport d'activités du Comité des Fêtes pour 2023
3. État des indemnités 2023 des élus
4. Demande de subvention : École des métiers à Longvic
5. Réforme d'ouvrages de la bibliothèque
6. Participation communale à la restauration scolaire
7. Convention avec la Médiathèque Côte d'Or (MCO)
8. Actualisation de la convention de mise à disposition de Flavignerot
9. Renaturation du parc : choix du concepteur
10. Révision des tarifs des salles communales
11. Approbation du compte de gestion 2023
12. Approbation du compte administratif 2023
13. Affectation des résultats 2023
14. Vote du taux des taxes pour 2024
15. Vote du Budget Primitif 2024
16. Informations et questions diverses

0- Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

1- Point sur les travaux de rénovation du complexe communal

En l'absence de Monsieur Alain GROSDÉMANGE, Monsieur le Maire fait le point sur les travaux avec présentation de photos : enlèvement du parquet, commencement du bardage alu, mise en sécurité électrique du bâtiment, démolition de cloisons, construction du mur séparatif.

Le Conseil Municipal a pris acte.

2- Rapport d'activités du Comité des Fêtes pour 2023

Monsieur le Président du Comité des Fêtes résume les activités de l'année 2023 : tenue d'un bal costumé, bal du 13 juillet, buvette du 14 juillet et petit marché gourmand de Noël.

Perspectives 2024 : chasse aux œufs de Pâques, animation du 13 juillet, réveillon, etc.

La trésorerie du Comité des Fêtes est très satisfaisante. Aucune subvention ne sera sollicitée au titre de l'année 2024.

Le Conseil Municipal a pris acte.

3- État des indemnités 2023 des élus

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux.

Monsieur le Maire présente donc le montant des indemnités des élus pour l'année 2023.

Élu	Prénom	NOM	Montant indemnité	Nature indemnité
Maire	Gérard	HERRMANN	7 916,79 €	de fonction
1er Adjoint	Yves	LAPLACETTE	3 651,96 €	de fonction
2ème Adjointe	Nathalie	BERTILLON	3 651,96 €	de fonction
3ème Adjoint	Hervé	GUINOT	3 651,96 €	de fonction
			18 872,67 €	

Le Conseil Municipal a pris acte.

4- Demande de subvention : École des métiers à Longvic

L'École des Métiers de Dijon Métropole, situé à Longvic, sollicite la Commune pour participer aux frais de scolarité d'un apprenti habitant Corcelles-les-Monts. **Le Conseil décide, à l'unanimité, d'accorder la somme de 240 €**, conformément au barème forfaitaire présenté par cette École.

5- Réforme d'ouvrages de la bibliothèque

Chaque année, les bénévoles de la bibliothèque proposent une liste d'ouvrages délaissés par les lecteurs ou n'étant plus d'actualité afin de faire de la place pour accueillir de nouveaux ouvrages.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réformer les 169 ouvrages proposés, correspondant à un prix d'achat de 680.05 €.

6- Participation communale à la restauration scolaire

Monsieur le Maire fait état de la participation de la commune pour les enfants prenant leur repas à l'école. En 2022, les parents ont bénéficié en moyenne de 115.50 € par enfant sur la base de 1€ par repas (15 enfants bénéficiaires). En 2023, le montant moyen était de 164 € par enfant sur la base de 1.50€ par repas (12 enfants bénéficiaires).

Dans un esprit de simplification, il est proposé d'établir un montant forfaitaire annuel de 130 € par enfant scolarisé sur présentation d'un justificatif. Mise en vigueur pour l'année scolaire 2023/2024 et pour les 2 années suivantes.

Le Conseil Municipal accepte, par 10 voix pour et 1 abstention (Michaël LEGRAND), la mise en place de ce forfait pour les 3 prochaines années.

7- Convention avec la Médiathèque Côte d'Or (MCO)

Le Conseil Départemental nous demande d'adopter une nouvelle convention, plus précisément axée sur « le développement de la lecture publique ». La bibliothèque communale pourra bénéficier de l'évolution des services et des prestations de la Médiathèque Côte d'Or (MCO). Cette convention sera conclue pour 3 ans, renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité**, à signer la convention présentée.

8- Actualisation de la convention de mise à disposition de Flavignerot

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la convention de mise à disposition avec la commune de Flavignerot nécessite une révision, comme prévu initialement par la clause de revoyure. En 2021, le coût horaire d'intervention des employés avait été fixé à 25 €. Il est proposé de fixer à compter du 1^{er} janvier 2024 un coût horaire à 28 €, tout en conservant la clause d'indexation en fonction de l'évolution du point d'indice.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal accepte, à l'unanimité**, ce nouveau coût horaire et autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.

9- Renaturation du parc : choix du concepteur

Dans le cadre du projet de renaturation du parc communal, Monsieur le Maire présente les projets reçus des entreprises Sequana paysage et Mayot et Toussaint.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal retient, à l'unanimité**, le projet de l'entreprise Mayot et Toussaint et autorise le Maire à solliciter les devis d'études et de conception de l'entreprise retenue.

10- Révision des tarifs des salles communales

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs de locations des 2 salles communales, inchangés depuis 2017.

Pour la salle Eiffel :

- Résidents	hors week-end	400 €/jour	/week-end	600 €
- Non résidents		800 €/jour		1 200 €

Pour la salle Saint Vincent

- Résidents	hors week-end	70 €/jour	week-end	120 €
- Non résidents		120 €/jour		200 €

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal accepte, à l'unanimité**, ces nouveaux tarifs qui entreront en application le 1^{er} avril 2024.

11- Approbation du compte de gestion 2023

Monsieur LAPLACETTE présente le compte de gestion établi par le Service de Gestion Comptable pour l'année 2023. Monsieur le Maire certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures du compte administratif 2023.

Le Conseil Municipal vote le compte de gestion 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice. Le **Conseil Municipal, à l'unanimité, donne quitus** à Monsieur MAISON, inspecteur des finances publiques, pour sa gestion financière de la commune.

12- Approbation du compte administratif 2023

En préambule, il est désigné un président de séance en la personne de Madame Nathalie BERTILLON. Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et sort de la salle.

Le **Conseil Municipal approuve, à l'unanimité**, le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Yves LAPLACETTE, Adjoint aux finances.

Le compte administratif 2023 se résume ainsi :

Section	Dépenses	Recettes	Solde
- Fonctionnement	336 728.58 €	460 938.87 €	124 210.29 €
- Investissement	81 403.36 €	317 585.49 €	236 182.13 €
Total	418 131.94 €	778 524.36 €	360 392.42 €

Après intégration des reports de l'année 2022, soit 726 903.56 € (373 023.64 € en section d'Investissement et 353 879.92 € en section de Fonctionnement) le compte administratif fait apparaître un solde positif de **1 087 295.98 €**.

13- Affectation des résultats 2023

Avec le report de l'année 2022 de 726 903.56 € et les résultats de l'exercice 2023, le **Conseil Municipal décide, à l'unanimité**, d'affecter les résultats 2023 comme suit :

- Section de fonctionnement

Report 2022 de 353 879.92 € + Résultat d'exploitation 2023 de 124 210.29 €

Soit au compte 002 : recettes de fonctionnement : 478 090.21 €

- Section d'investissement

Report 2022 de 373 023.64 € + Résultat d'exploitation 2023 de 236 182.13 €

Soit au compte 001 : recettes d'investissement : 609 205.77 €

14- Vote du taux des taxes

Il est proposé de maintenir le taux des 3 taxes communales à l'identique de l'année 2023.

Monsieur Michaël LEGRAND, n'habitant plus la commune, ne prend pas part au vote.

Le **Conseil Municipal, par 10 voix pour, adopte** les taux des taxes comme suit :

- foncier bâti **34.60%**
- foncier non bâti **43.45%**
- Taxe d'habitation **05.18%**

15- Budget primitif 2024

Monsieur l'Adjoint aux finances présente à l'assemblée le budget primitif 2024, défini comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement (avec reprise des excédents 2023)	391 684.00 €	934 917.21 €
Section d'Investissement (avec reprise des excédents 2023)	754 843.00 €	769 205.77 €
Soit un total de recettes globales 2024 de 1 704 122.98 €		

Pour le seul résultat de l'exercice 2024, hors reports :

Section	Dépenses	Recettes	Solde
- Fonctionnement	391 684 €	456 827 €	64 743 €
- Investissement	754 843 €	160 000 €	-594 843 €
Total	1 146 527 €	616 827 €	-530 100 €

Compte tenu de l'affectation des résultats de 2023, ce budget primitif 2024 s'établit à

1 704 122.98 € de recettes : 934 917.21 € en fonctionnement et 769 205.77 € en investissement et

1 146 527 € de dépenses : 391 684,00 € en fonctionnement et 754 843.00 € en investissement

et dégage un excédent de **557 595.98 €**.

Le **Conseil Municipal, par 11 voix pour, adopte** le budget primitif 2024 tel que présenté ci-dessus.

16- Information et questions diverses

- Repas des aînés le 28 avril
- Distribution en juin de kits gratuits « économiseur d'eau »
- Illumination de Noël avec installation de 7 motifs lumineux dans la Grande Rue

Séance levée à 21h50

Le Maire,
Gérard HERRMANN

La Secrétaire,
Christine GAVAND TUPINIER